



APPEL D'OFFRES 2020-CL05

ACCUEIL, SOUTIEN ET PERCEPTION DES PLATEAUX SPORTIFS ET CULTURELS

La Ville de Mont-Tremblant désire recevoir des offres de service pour l'accueil, le support et la perception sur ses différents plateaux sportifs et culturels en lien avec la programmation du Service de la culture et des loisirs de la Ville de Mont-Tremblant.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SE@O à l'adresse suivante www.seao.ca à compter du 18 novembre 2020.

Les soumissions dûment complétées et signées sur les formulaires préparés à cet effet par la Ville de Mont-Tremblant seront reçues dans des enveloppes scellées, cachetées et clairement identifiées portant la mention « **APPEL D'OFFRES 2020-CL05 – ACCUEIL, SOUTIEN ET PERCEPTION DES PLATEAUX SPORTIFS ET CULTURELS** », au plus tard le 7 décembre à 10 h, pour être ouvertes immédiatement après.

L'heure officielle qui aura force de loi sera celle apparaissant à l'horloge où seront ouvertes les soumissions. Celles-ci devront être déposées en main propre ou par messagerie spéciale (à l'exception de la poste prioritaire) à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Tremblant
Service de la culture et des loisirs
635, rue Cadieux
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2T4

Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée.

Ne seront considérées que les soumissions présentées sur le formulaire de la Ville de Mont-Tremblant. Toute demande d'information relativement au présent devis devra être faite par courriel au Service de la culture et des loisirs à : cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca. Toute information transmise à l'un des soumissionnaires sera également communiquée à tous les autres soumissionnaires, sous forme d'addenda.

La Ville de Mont-Tremblant ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est effectué conformément au *Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle* que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Ville.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 novembre 2020.

Jason Kemp, coordonnateur - Service de la culture et des loisirs